

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 19 juin 2025

Le jeudi 19 juin 2025 à seize heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sur la convocation de sa Présidente, Myriam MULOT, du mardi 10 juin deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 7 votants : 9

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,

Dieinaba SY, Louissette LECOQ, Alain QUIBEL, Christian FOSSOUL, représentants le Conseil Municipal,

Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,

Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion

Absents Excusés :

Chantal JARNIOU, représentant le Conseil Municipal, ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses ;

Florence SUQUET, représentant l'UDAF, ayant donné pouvoir à Myriam MULOT.

Mme Dieinaba SY est désignée secrétaire de séance.

N° 2025-29 : Convention chantier jeunes 2025 avec Cailly Emploi – autorisation de signature

Considérant son rôle important dans les missions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des publics fragiles, le CCAS de Notre-Dame de Bondeville propose la mise en place d'un chantier jeunes/insertion durant les vacances d'été 2025,

Considérant que ces chantiers s'adressent aux jeunes bondevillais, âgés de 16 à 25 ans, en rupture scolaire, en recherche d'emploi ou suivis par le CCAS ou France Travail,

Considérant qu'il est opportun pour le CCAS de réaliser ce chantier en partenariat avec une association d'insertion,

Considérant que l'association Cailly Emploi répond à ce critère et offrira à ces jeunes une première expérience professionnelle encadrée, couplée à un accompagnement socio-professionnel individualisé, en lien avec les acteurs de l'insertion (mission locale, CCAS, éducateurs...).

Considérant qu'une convention entre le CCAS et Cailly Emploi est établie et stipule que :

- Cailly Emploi, association d'insertion par l'activité économique, assure l'encadrement du chantier ;
- Cailly Emploi est l'employeur des jeunes, gère l'ensemble des démarches administratives, met à disposition les équipements de protection, organise l'accompagnement et propose des animations collectives pendant la durée du chantier.
- Le CCAS, via l'Espace de Vie Sociale et les services municipaux, assure la prescription des jeunes, la mise à disposition des locaux (base vie), et l'approvisionnement

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

logistique du chantier. Il finance également l'intervention de Cailly Emploi sur la base d'un devis validé.

- Le CCAS finance l'intervention de Cailly Emploi sur la base d'un devis de 2 880 €.
- Le CCAS verse directement à Cailly Emploi la somme de 2 880 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré
Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **APPROUVE** l'organisation de ce chantier jeunes en 2025;
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de partenariat avec Cailly Emploi ;
- **VALIDE** le financement du projet sur la base du devis présenté pour un montant de 2 880 € ;
- **AUTORISE** le CCAS à verser la somme de 2 880 € à Cailly Emploi, dépense qui sera imputée au budget primitif du CCAS.

Mme la Présidente du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex), à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat.

Affiché le,

La Présidente du CCAS



Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20250626-2025-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025

